



À vendre : Appartement 2 pièces avec vue dégagée à Paris 14

Paris 75014

356 000 € *

* Honoraires à la charge du vendeur

**Guy HOQUET PARIS 14
PLAISANCE PERNETY**

164 Rue d'Alésia
75014 Paris

01 81 69 77 20

À vendre : Appartement 2 pièces avec vue dégagée à Paris 14

Rue Raymond Losserand, au 5ème étage sur 6 dans un immeuble ancien de 1907 (sans ascenseur), cet appartement de 44,09 m² offre un cadre de vie très agréable.

Il comprend un jolie salon avec cheminée prussienne, une chambre lumineuse, une salle d'eau avec fenêtre, des WC séparés, une cuisine indépendante, ainsi que deux balcons (de 2.22 et 1.16m²) et une cave.

L'appartement dispose de double vitrage et d'un chauffage électrique.

Son exposition sud et ouest est idéal et garantit une belle luminosité.

À proximité immédiate des commerces, écoles, restaurants et transports.

À noter : grâce à la réforme du mode de calcul du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), le classement énergétique du logement passera de F à E à partir de janvier 2026.

Copropriété : 27 lots à usage d'habitation

Charges annuelles : 1 575 €

Prix de vente : 356 000 €

Référence annonce : V976

Pour plus d'informations ou pour organiser une visite, contactez l'agence Guy Hoquet Paris 14 Plaisance Pernety.

44.09 m²

2 pièce(s)

1 chambres

1 sde

Fiche technique du bien

Exposition	Ouest
Etage	5
Nombre étages	6
Nb Lots Copropriété	27
Charges annuelles (ALUR)	1575 €
Année construction	1907
Vis-à-vis	Non
Fenêtres	Double Vitrage
Salle(s) d'eau	1
WC	1
Cuisine	Indépendante
Exposition Séjour	Ouest
Type Chauffage	Individuel
Mécanisme Chauffage	Radiateur
Mode Chauffage	Electrique
Eau chaude	Individuelle
Nombre de caves	1
Nombre de balcons	2

Digicode	Oui
Date ERP	2025-05-22 04:22:48
Diagnostic Energétique	Oui
Conso Energ	322 kWh/m ² par an

Bilan énergétique

DPE non communiqué

GES non communiqué

Estimation du coût annuel en énergie pour un usage standard entre 1340€ et 1850€ au 01/01/2021

Photos du bien







Votre logement est concerné par la modification du facteur de conversion de l'électricité

A partir du 1er janvier 2026, et conformément à l' article 1 de l'arrêté du 13 août 2025 modifiant le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif au diagnostic de performance énergétique (DPE) et à la modification de l'énergie primaire du facteur de conversion de l'électricité.

Ce facteur permet de convertir l'énergie finale (celle que vous consommez) en énergie primaire (celle nécessaire pour la production).

Votre bien immobilier sera concerné, son étiquette DPE pourra donc évoluer à partir du 1er janvier 2026 sans qu'un nouveau diagnostic ne soit nécessaire.

VOIR VOTRE ÉTIQUETTE SIMULÉE

Caractéristiques

Adresse	1930 Rue Raymond Lescrand,
Type de bâtiment	Appartement
Période de construction	Avant 1948
Surface habitable	44 m ²
Altitude	Inférieur à 400m

Performance logement

Consumption en énergie primaire	390 kWh/m ² /an
Consumption en énergie finale	169 kWh/m ² /an
Emissions de CO ₂	12 kg CO ₂ /m ² /an
Chaudière	Radiateur électrique NFC, 42° et 60° (Électricité)
Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation (Électricité)
Confort d'hiver	Inadéquat

DPE

Statut	Acif
Étalement	28/05/2026
Validité jusqu'au	25/05/2035 inclus
Modèle DPE	DPE 3CL 2021 méthode logement
Numéro du paragraphe	25/14/16/09/200A

Votre étiquette simulée avec le nouveau facteur de conversion

Au 1er janvier 2026, cette page vous permettra de générer une attestation permettant de justifier de la modification de l'étiquette DPE de votre logement le cas échéant.

Pour plus d'informations, consultez la FAQ dédiée.

VOTRE ÉTIQUETTE DPE ÉVOLUE

L'étiquette de votre simulation est différente de celle affichée sur votre DPE : vous obtenez une meilleure étiquette !

Étiquette de votre simulation

consommation	322
émissions de CO ₂	12
catégorie énergétique	E
passif énergétique	F
étagère éco-énergétique	G

Étiquette affichée sur votre DPE

émissions de CO ₂ les plus importantes	G
dont dérivations de gaz à effet de serre	C
étagère éco-énergétique	C